

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions Agglo Rénov  
- Commission attribution aides habitat du 12/09/2024

Décision D-2024-337

### Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget);
- Vu la délibération DEL-CC-2021-152 en date du 28 septembre 2021 adoptant le règlement d'attribution des subventions embellissement des façades du programme d'amélioration de l'Habitat ;
- Vu la délibération DEL-CC-2022-133 en date du 4 octobre 2022 actualisant le règlement d'attribution des subventions embellissement des façades du programme d'amélioration de l'habitat ;
- Vu l'arrêté de délégation du Président n°A-2023-59 à Madame Emmanuelle MENARD, 1ère vice-Présidente, pour les domaines : économie, agriculture, emploi et formation, foncier à vocation économique ;
- Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 12 septembre 2024 ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'attribuer des subventions suivantes :

Bénéficiaire	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité	Montant engagé	Adresse du bénéficiaire
Chaussures BODY BARANGER	34 Grand Rue 79700 Mauléon	1	Locataire	664 €	34 Grand Rue 79700 Mauléon
Les Douceurs de Virginie	8 rue Gambetta 79300 Bressuire	1	Locataire	1 095 €	8 rue Gambetta 79300 Bressuire
SASU GR IMMO	Local 1 – 1bis boulevard du Maréchal Joffre 79300 Bressuire	1	Propriétaire	3 000 €	Local 1 – 1bis boulevard du Maréchal Joffre 79300 Bressuire
SASU GR IMMO	Local 2 – 1bis boulevard du Maréchal Joffre 79300 Bressuire	1	Propriétaire	3 000 €	Local 2 – 1bis boulevard du Maréchal Joffre 79300 Bressuire

**ARTICLE 2** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, à Monsieur le Receveur Municipal de BRESSUIRE et aux bénéficiaires mentionnés à l'article 1.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 27/11/2024

**La vice-Présidente,  
Madame Emmanuelle MENARD**



Transmis en préfecture le ..... 0 5 DEC. 2024 .....

Notifié ou publié le ..... 0 5 DEC. 2024 .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire  
l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois  
à compter de la présente notification/ou  
publication.